



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°01/NHN/BH/2020

Le Mercredi 11 Novembre 2020 à 11h00, il sera procédé au bureau de Monsieur le Nadhir des Habous de Nador sis au Complexe Administratif et Culturel des Habous Quartier Matar Nador, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur l'offre de prix pour : **Travaux d'aménagement et de branchement en eau potable du logement de l'imam de la mosquée Boughriba commune Arkmane Province de Nador – en Lot Unique.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au siège de la Nédharat des Habous de Nador à l'adresse sis indiquée ou téléchargé à partir du site web de Ministère des Habous et des Affaires Islamiques sur internet : « www.habous.gov.ma ».

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de **9.000,00 DHS (neuf mille Dirhams)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42, 44 et 46 de la décision du ministre des Habous et des Affaires Islamiques N°258.13 du 6 Di Lkiada 1434 (13 Septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, des fournitures et des services conclus par l'Administration des Habous au profit des Habous Générales.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le siège de la Nédharat des Habous sis – visé avant **16h30 le Mardi 10 Novembre 2020**;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

« Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation ».

- **Un dossier technique comprenant les pièces suivantes :**

- ✓ Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
- ✓ Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrages publics ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant, les délais et dates de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.